



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M^{me} la *ministre* MCGIFFORD dépose :

le rapport annuel que prévoit la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1998;

(document parlementaire n° 25)

le rapport annuel du ministère de la Culture, du Patrimoine et de la Citoyenneté pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999;

(document parlementaire n° 26)

le rapport annuel de la Société du Centre du centenaire du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999;

(document parlementaire n° 27)

le rapport annuel de la Société manitobaine de développement de l'enregistrement cinématographique et sonore pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999;

(document parlementaire n° 28)

le rapport annuel du Conseil des arts du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999;

(document parlementaire n° 29)

le rapport annuel du Centre culturel franco-manitobain pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999;

(document parlementaire n° 30)

le rapport annuel de la Société des alcools du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999;

(document parlementaire n° 31)

le rapport annuel de la Corporation manitobaine des loteries pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999;

(document parlementaire n° 32)

le rapport trimestriel de la Corporation manitobaine des loteries – trimestre du 1^{er} avril au 30 juin 1999;

(document parlementaire n° 33)

le rapport annuel sur la Situation de la femme pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999;

(document parlementaire n° 34)

Mardi 30 novembre 1999

les rapports trimestriels de la Corporation manitobaine des loteries — trimestres du 1^{er} avril au 30 septembre 1999.

(document parlementaire n^o 35)

M^{me} la *ministre* WOWCHUK dépose :

le rapport annuel de la Société du crédit agricole du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999;

(document parlementaire n^o 36)

le rapport annuel du ministère de la Commission de médiation agricole du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999;

(document parlementaire n^o 37)

le rapport annuel du ministère de l'Agriculture pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999;

(document parlementaire n^o 38)

le rapport annuel de la Société d'assurance-récolte du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999;

(document parlementaire n^o 39)

le rapport du Bureau d'accréditation des organismes de producteurs agricoles daté du 6 avril 1999.

(document parlementaire n^o 40)

M. le *ministre* SELINGER dépose les comptes publics de la province du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999 (volumes 1, 2 et 3).

(document parlementaire n^o 41)

Conformément au paragraphe 23(1) du *Règlement*, M^{me} SMITH (Fort Garry), MM. AGLUGUB et DYCK, M^{me} CERILLI ainsi que M. LOEWEN font des déclarations de député.

L'Assemblée reprend le débat sur la proposition qui suit de M^{me} la *ministre* WOWCHUK :

Attendu :

que Agriculture Canada et le Programme agroalimentaire du Canada prévoient que le revenu agricole total net du Manitoba chutera d'au moins 287 millions de dollars par rapport à la moyenne des cinq années antérieures;

que la baisse des prix des denrées, baisse attribuable aux subventions à l'exportation aux États-Unis et dans la Communauté économique européenne, fait qu'il est difficile pour nos producteurs de gagner leur vie sur la ferme;

que les agriculteurs canadiens ne reçoivent que 9 % en subvention sur leur blé alors que les agriculteurs américains reçoivent 38 % et les agriculteurs européens 56 %;

que le retrait de l'aide nationale au cours des dernières années a coûté 350 millions de dollars par année aux agriculteurs manitobains;

que l'abolition de la subvention du tarif du Nid-de-Corbeau a fait, à elle seule, que les frais de transport des agriculteurs manitobains ont triplé;

que nos producteurs agricoles sont parmi les plus efficaces et les mieux équipés au monde;

que la crise à laquelle font face les producteurs agricoles manitobains continuera à avoir des effets sur l'ensemble de l'économie manitobaine, y compris sur les collectivités, les entreprises et les services qui dépendent de la solidité de l'économie agricole;

qu'une délégation manitobaine se composant de représentants d'organismes de producteurs agricoles et d'élus des trois partis politiques provinciaux a rencontré les membres du Cabinet fédéral et a demandé un financement provisoire de 300 millions de dollars;

qu'il n'a pas été donné suite à la demande susmentionnée,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba continue à travailler d'une façon non partisane afin de faire prendre conscience au gouvernement fédéral du sérieux de la crise agricole qui sévit au Manitoba et du besoin urgent d'une intervention de la part du gouvernement fédéral;

que l'Assemblée exhorte fortement le gouvernement fédéral à prendre des mesures immédiates et à acquiescer à notre demande de 300 millions de dollars pour aider les exploitations agricoles familiales du Manitoba.

Et sur la motion d'amendement qui suit de M. PENNER (Emerson) :

Que le premier « attendu » soit remplacé par ce qui suit :

que les agriculteurs sont la source primaire de toute production alimentaire;

Que le quatrième « attendu » soit remplacé par les paragraphes suivants :

que la Communauté économique européenne a décidé de produire suffisamment de nourriture pour éliminer à tout jamais la famine sur son territoire;

que la Communauté économique européenne garantit un revenu suffisant à ses agriculteurs tout en maintenant à un niveau abordable le prix des aliments au comptoir de l'épicerie grâce à un appui direct en nature et à des paiements à l'acre versés aux producteurs;

que la production européenne excédentaire est exportée grâce à des prix subventionnés (subventions à l'exportation);

que le gouvernement des États-Unis, sans l'appui des divers états, utilise des méthodes similaires pour fournir de l'aide à ses agriculteurs afin d'assurer la survie du secteur agricole et de permettre à ses citoyens de bénéficier de prix alimentaires abordables;

que la guerre des prix alimentaires a entraîné d'importantes réductions du prix des denrées, ce qui a eu pour effet de réduire le revenu des agriculteurs du Manitoba à un niveau tel que l'exploitation agricole et la production alimentaire ne peuvent pas être maintenues;

Que les paragraphes qui suivent soient ajoutés après le sixième « attendu » :

que les agriculteurs canadiens doivent faire concurrence aux trésors publics des pays européens et au trésor public du gouvernement des États-Unis;

que le gouvernement fédéral libéral à Ottawa a toujours maintenu que les gouvernements provinciaux doivent prendre à leur charge une partie importante du coût des programmes de réduction des prix alimentaires;

qu'il y a d'énormes différences entre la capacité qu'ont les différentes provinces de payer pour ces mesures;

que le gouvernement fédéral libéral à Ottawa a pratiquement aboli toute forme d'aide aux agriculteurs;

Que les huitième et neuvième « attendus » et les deux propositions soient remplacés par ce qui suit :

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte avec insistance le gouvernement fédéral libéral à Ottawa à assumer ses responsabilités à l'égard des producteurs d'aliments du Manitoba et du reste du Canada;

que l'Assemblée exhorte le gouvernement fédéral libéral à accorder à ses agriculteurs une aide comparable à celle qu'accordent la Communauté économique européenne et le gouvernement des États-Unis;

que, grâce à la présente mesure, la population du Canada puisse continuer à bénéficier d'une source d'aliments de haute qualité.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

M. PITURA termine son intervention.

Après les interventions de MM. SMITH (Brandon-Ouest) et TWEED, de M. le *ministre* LEMIEUX, de MM. DERKACH, SCHELLENBERG, ROCAN, GERRARD et SCHULLER, de M. le *premier ministre* DOER, de MM. ENNS, MAGUIRE, FAURSCHOU, LOEWEN et PRAZNIK ainsi que de M^{me} SMITH (Fort Garry), M. PENNER (Emerson) retire son amendement.

Avec le consentement de l'Assemblée, M. PENNER (Emerson) retire son amendement, puis propose l'amendement qui suit :

Que la proposition soit amendée par adjonction, à la fin, de ce qui suit :

que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement fédéral libéral à collaborer avec le Comité national sur la protection du revenu et les ministres provinciaux de l'Agriculture à l'élaboration d'un programme de protection du revenu à long terme qui assure aux producteurs la stabilité voulue leur permettant de faire concurrence aux partenaires commerciaux du Canada.

La motion d'amendement, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

La motion principale, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

POUR

AGLUGUB
ALLAN
ASHTON
ASPER
BARRETT
CALDWELL
CERILLI
CHOMIAK
CUMMINGS
DACQUAY
DERKACH
DEWAR
DOER
DRIEDGER
ENNS
FRIESEN
FAURSCHOU
FILMON
GERRARD
GILLESHAMMER
JENNISSEN
KORZENIOWSKI
LAURENDEAU
LEMIEUX
LOEWEN

MACKINTOSH
MAGUIRE
MALOWAY
MARTINDALE
MCGIFFORD
MITCHELSON
NEVAKSHONOFF
PENNER (Emerson)
PENNER (Steinbach)
PITURA
PRAZNIK
REID
REIMER
ROCAN
RONDEAU
SALE
SANTOS
SCHELLENBERG
SCHULER
SELINGER
SMITH (Brandon-Ouest)
SMITH (Fort Garry)
STRUTHERS
TWEED
WOWCHUK..... 50

CONTRE

..... 0

Pairage : M. DYCK déclare qu'il a pairé avec M^{me} la *ministre* MIHYCHUK et qu'il aurait voté en faveur de la motion s'il avait voté.

Avec le consentement unanime de l'Assemblée, il est convenu que le vote sur les motions aura lieu à 17 h 30, le mardi 30 novembre 1999.

La séance est levée à 18 h 8, et les travaux de l'Assemblée sont ajournés à demain, à 13 h 30.

Le président,

George HICKES